

**ARRETE n° 2023-45**

**INTERDICTION DE STATIONNER**  
**ET DE CIRCULER SUR LE PARKING DU**  
**PÔLE CLAUDE SCHAFER**

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18, R411-25 à 28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1998, livre 1-8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire ;

Considérant la manifestation organisée à l'occasion des « Quartiers en Fête » le Jeudi 27 Juillet 2023, sur le parking du Centre Claude SCHÄFER à Masny, rue de Chantilly ;

Afin d'assurer la sécurité des riverains dans le cadre du plan Vigipirate,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit le Jeudi 27 Juillet 2023 de 6 h 00 à 20 h 00, sur le parking du Centre Claude SCHÄFER à Masny, rue de Chantilly.

**Article 2** : La circulation sera interdite le Jeudi 27 Juillet 2023 de 9 h 00 à 20 h 00, sur le parking du Centre Claude SCHÄFER à Masny, rue de Chantilly.

**Article 3** : La pré-signalisation et la signalisation seront posées par les services techniques chargés du chantier, conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 06 Novembre 1992.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Masny.

**Article 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 6** : Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche, sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Masny, le 25 Juillet 2023

Le Maire, Lionel FONTAINE

Lionel FONTAINE

